



La Sûreté ferroviaire dans un Groupement d'Intérêt Economique (GIE) ? L'UNSA-Ferroviaire dépose une demande de concertation immédiate

Paris, le 22 octobre 2021

Lors de la commission économique de l'Instance commune a été annoncé le basculement de la production de la Sûreté ferroviaire dans un GIE (Groupement d'Intérêt Economique).

À la suite de cette annonce, **l'UNSA-Ferroviaire a déposé le jour même, auprès de la SA SNCF, une demande de concertation immédiate.**

L'entreprise nous assure qu'il n'existe aucun projet ni réflexion menés actuellement sur le rattachement de la Sûreté à un potentiel GIE.

Il en est de même quant à la création d'un GIE relatif à la Sûreté.

L'UNSA-Ferroviaire a rappelé à l'entreprise que la Sûreté ferroviaire est soumise à l'article L2251-1-1 du Code des transports, qui l'oblige à réaliser sa mission (voir art. L2251-1 du CDT) de manière équitable et sans discrimination entre les entreprises ferroviaires.

Le cadre défini par le Code des transports est suffisant et la Sûreté ferroviaire peut répondre aux défis actuels et à venir en restant au sein de la SA SNCF.

Pour l'UNSA-Ferroviaire, la Sûreté ferroviaire doit rester dans la SA SNCF. Nous serons extrêmement vigilants sur ce sujet dans les années à venir !



Union Nationale des Syndicats Autonomes

SNCF
Madame Magali ALEXANDRE
Directrice des Ressources Humaines
de la SA SNCF
9 rue Jean-Philippe Rameau
93210 SAINT DENIS

Paris, le 19 octobre 2021

Objet : Demande de concertation immédiate

Réf. : 20211019 N°74

Madame la Directrice,

Il a été annoncé, en COMECO de l'Instance Commune du Groupe Public Unifié, que la production de la Sûreté Ferroviaire basculera dans le Groupement d'Intérêt Economique, que souhaite créer l'Entreprise. Cette décision aussi soudaine que brutale pose énormément de questions sur le devenir du service au sein du GPU, ainsi que sur le devenir du sac à dos social des agents de la Sûreté Ferroviaire.

Conformément à l'article 4-2 du titre II du RH 0826, modifié par l'avenant du 13 décembre 2007, l'UNSA-Ferroviaire engage par la présente une démarche de concertation immédiate.

Dans l'attente de vous rencontrer, nous vous prions d'agréer, Madame la Directrice, nos respectueuses salutations.

Frédéric FOURNIER
Secrétaire général de Services

Nicolas CALONNE
Expert fédéral Sûreté

UNSA-Ferroviaire
56, rue du Faubourg Montmartre • 75009 PARIS
Tél. : 01 53 21 81 80 • federation@unsa-ferroviaire.org



Interne

CONTACT

Frédéric FOURNIER fournier.n@unsa-ferroviaire.org
Nicolas CALONNE calonne.n@unsa-ferroviaire.org